



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 28 juillet 2025 à 8 h 30

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe*

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe*

Période de questions

Question period

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe*

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 28 juillet 2025 soit adopté tel que soumis.

That the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council special sitting of July 28, 2025, be adopted as submitted.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CM Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707008

Que le conseil d'arrondissement soumette au conseil municipal :

1. pour adoption, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) visant à modifier les limites du parc Anderson situé sur le lot 1 368 397 du cadastre du Québec, dans le cadre d'un projet de construction pour des personnes ayant besoin d'hébergement; et
2. d'exempter la modification au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

That the Borough Council submits to the City Council:

1. for adoption, the By-law amending the 2050 Urban and Mobility Plan (24-017) of the Ville de Montréal, aiming to modify the boundaries of the Anderson Park located on lot 1 368 397 of the cadastre of Québec, as part of a construction project for persons in need of housing; and
2. to exempt the amendment to the 2050 Land Use and Mobility Plan from a public consultation meeting pursuant to section 83 of the Charter of the Ville de Montréal (CQLR, chapter C-11.4).

40.02 Règlement - Adoption

CG Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707009

Que le conseil d'arrondissement soumette au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du quatrième (4^e) paragraphe de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement sur le lot projeté 6 677 685 du cadastre du Québec.

That the Borough Council submits a request to the Agglomeration Council, in virtue of the fourth (4th) subsection of article 89 of the Charter of the Ville de Montréal, to adopt a by-law authorizing the construction and occupation of two buildings intended for persons in need of housing on projected lot 6 677 685 of the cadastre of Québec.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe*

Que la présente séance extraordinaire soit levée.

That the present special sitting be adjourned.